

## MScF (Finance) - 120 crédits - Coursus à temps partiel

Conformément à la Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires, le cursus d'un étudiant inscrit à temps partiel est le même que celui d'un étudiant inscrit à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre de réaliser les études en 10 semestres au maximum. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique

Chaque cours est semestriel. Les étudiants suivent les cours dans la ou l'une des zones grises correspondantes

Une certaine flexibilité est accordée dans le choix du semestre

Semestres impairs = automne, semestres pairs = printemps

NB. La liste des cours est sujette à changement

Coursus à temps plein	Crédits	Coursus à temps partiel							
Semestre 1		Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6	Semestre 7	Semestre 8
<b>cours tronc commun</b>									
Applied Time Series Analysis	6								
Asset Pricing	6								
Derivatives 1	6								
Financial Accounting	6								
Matlab	0								
<b>cours oblig. spécialisation*</b>									
Principles of Fin	6								
ou Maths for Econ and Fin	6								
<b>Semestre 2</b>									
<b>cours oblig. spécialisation</b>									
Derivatives 2	6								
Empirical Methods in Fin	9								
<b>cours optionnels</b>									
Alternative investments	6								
Corporate Finance	6								
Investments	6								
Market Microstructure	3								
<b>Semestre 3</b>									
<b>cours oblig. spécialisation</b>									
Advanced Corporate Finance	6								
Fin Engineering/Struct Prod	3								
Fixed Income and Credit Risk	6								
<b>cours optionnels</b>									
Asset & Liability Management	3								
Behavioral Finance	3								
CFA Global Invest. Research	6								
Ethics	3								
Inefficient Markets	6								
MacroFinance	3								
Quantitative Asset & Risk	6								
Simulation Methods in Finance	3								
Topics in Finance	3								
<b>Semestre 4</b>									
Mémoire (acad. ou stage)	30								

\* Il s'agit de la spécialisation offerte à HEC Lausanne.

Le mémoire ne peut être déposé et défendu avant d'avoir réussi 90 crédits de cours. Il peut toutefois être entrepris plus tôt et défendu ultérieurement.

L'étudiant doit avoir réussi au moins 54 crédits, parmi lesquels tous les cours obligatoires offerts aux semestres 1 et 2 à temps plein, avant de pouvoir entreprendre les cours du semestre 3 (Règlement). A moins de modifications du Règlement, les cours du semestre 3 à temps plein doivent donc être reportés aux semestres 5 et 7 à temps partiel.

**Règlement d'études:** La série obligatoire du 1er semestre (temps plein) est répartie sur les semestres 1 et 3 à temps partiel. Les cours obligatoires du 2ème semestre (temps plein) sont répartis sur les semestres 2 et 4 à temps partiel. La disposition de l'art. 12.4 prévoyant que l'inscription aux examens du 3ème semestre et suivants (temps plein) n'est possible que si l'étudiant a préalablement satisfait aux exigences de réussite de la série et des autres cours obligatoires des 1er et 2ème semestres, doit se comprendre comme suit pour les étudiants à temps partiel. L'inscription aux examens du 5ème semestre et suivants n'est possible que si l'étudiant a préalablement satisfait aux exigences de réussite de la série et des autres cours obligatoires portant sur les semestres 1 à 4.